

Note de présentation

LE BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

1°) DISPOSITION COMMUNES

A) Généralités

Le budget primitif a été largement examiné lors de la commission des finances le 15 mars 2023. Il fédère le travail préparatoire des différentes commissions et services qui ont amenés à exprimer et préciser leurs demandes. Il vous est proposé après mise en œuvre des arbitrages nécessaires, en application des orientations qui vous ont été présentées le 09 mars 2023. A noter une présentation un peu différente du fait du passage en nomenclature comptable et budgétaire M57.

Le budget d'une collectivité est séparé en deux sections. La section de fonctionnement, qui regroupe toutes les dépenses courantes (énergie, eau, fonctionnement des services, salaires des employés...) et les recettes courantes (impôts, taxes, dotations, revenus des immeubles...).

La section d'investissement qui regroupe toutes les dépenses d'investissement de la commune (dépenses amortissables, travaux, voirie, achats de matériels, véhicules...) et les recettes d'investissement composées des subventions accordées pour nos projets par les partenaires (Etat, Région, Département), de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement, des recettes d'amortissement, et éventuellement des emprunts.

Le budget primitif 2023 de fonctionnement s'établit à **6 786 745,93 €** dont des résultats reportés pour **1 625 938,93 €** et à **4 311 354,21€** en investissement. Soit un total global de **11 098 100,14 €**.

Comme annoncé dans le débat d'orientations budgétaires, le budget de fonctionnement, s'appuie sur un maintien des taux des impôts directs et une maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'auto-financement.

Ainsi, le virement à la section d'investissement sera de 1 700 000 €, plus important que celui de l'année précédente.

1°) LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Des recettes globales sont estimées à 6 758 311,93 €.

Les montants proposés avec les éléments de débuts d'année sont les suivants :

Chapitre 013 : Atténuations des charges **32 200,00 €**

Dans ce chapitre sont comptabilisées les remboursements de charges de personnels, par exemple en cas de maladie.

Chapitre 70 : Produits des services **427 510,00 €**

On y retrouve notamment les recettes de cantine et du périscolaire estimées à 230 000€, les redevances du conservatoire de musique estimées à 64 400€, les redevances à caractère social estimées à 55 000 €, la refacturation du personnel mis à disposition du CCAS pour 17 000 € et la refacturation du personnel mis à disposition de la CCDH pour 48 200 €.

Chapitre 73 : Impôts et taxes (hors fiscalité locale) **173 900,00 €**

Les attributions de compensation (suite au transfert de compétences vers la CCDH) représentent 53 900 €, et le Fonds de solidarité de la Région Ile de France 120 000 €.

Chapitre 731 Fiscalité locale **3 271 839,00 €**

A cette rubrique sont répertoriés les taxes communales foncières et d'habitation qui représentent 2 815 339 €, les taxes aux droits de mutation estimées à 350 000 €, et la taxe sur l'électricité estimée à 101 000 €.

Chapitre 74 : Dotations subventions et Participation **1 045 500,00 €**

Dans ce chapitre sont répertoriées les dotations et participations de l'Etat à notre budget communal, dont la dotation globale et forfaitaire estimée à 582 000€, la dotation de solidarité rurale-DSR estimé à 308 000 €, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) (sur les dépenses de fonctionnement) estimé à 12 475 €, et les autres organismes (par exemple la CAF, subvention pour le PPS) estimé à 27 000 €. Enfin, sont également répertoriées dans ce chapitre, la compensation par l'Etat de l'exonération de taxe foncière estimée à 51 395 €, l'attribution du fonds départemental de péréquation de la TP estimé à 50 000 €, et la dotation pour les titres sécurisés estimée à 12 130 €.

Au Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante **184 760,00 €**

Dans ce chapitre, sont comptabilisés les produits des immeubles (locations d'appartements communaux, garages, et convention avec COALLIA pour la maison d'accueil de jour et la maison médicale) estimés à 180 560 €. Le reste des produits divers concernent de menus recettes sur le cimetière, le magazine municipal... estimées à 4 200 €.

Toutes ces sommes additionnées forment les recettes réelles de fonctionnement estimées pour 2023 à :

Soit un total des RECETTES REELLES de fonctionnement de	5 135 709,00 €
--	-----------------------

A ces recettes réelles de fonctionnement sont intégrées des recettes d'ordre. Elles sont composées des amortissements sur les investissements subventionnés, amortissement obligatoire. Pour le budget 2023 elles sont estimées à 25 098, 00 €.

Soit un total de recettes de la section de fonctionnement estimées à 5 160 807,00 €. A ces recettes estimées de l'année est additionnée le résultat excédentaire reporté de 2022, qui s'établit à 1 625 938,93 €. Ce résultat excédentaire est composé des excédents cumulés d'année en année.

Le total de ces recettes établit de budget des recettes de la section de fonctionnement à :

RECETTES DE FONCTIONNEMENTS	6 786 745,93 €
------------------------------------	-----------------------

Ces recettes de fonctionnement permettent la couverture des dépenses de la section de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnements :

Ce budget comporte des mesures nouvelles, notamment, l'entretien de poteaux incendie, le curage de fossés, une animation écocitoyenne dans les écoles, une classe découverte, une manifestation pour les aidants...

Elles se décomposent en deux catégories :

- Les dépenses réelles pour 4 662 338,76 €
- Les dépenses d'ordre pour 2 124 407,17 €

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement regroupent toutes les dépenses courantes supportées par la collectivité comme par exemple, l'énergie, l'eau, le carburant, les dépenses d'entretien, les frais de personnels, les indemnités des élus, les subventions aux associations, les intérêts d'emprunts.

Elles se répartissent par chapitres :

Chapitre 011 : Charges à caractère général **soit 1 674 293,47 €**

Dans ce chapitre sont comptabilisées les charges courantes de fonctionnement de la commune (énergie, eau, entretien des bâtiments, téléphonie...). Il est estimé pour 2023 avec une économie de -2,3 % par rapport à 2022, hors les dépenses imprévues que l'on ne retrouve plus à part comme sur la M 49 mais que nous avons noté dans un compte divers pour la somme de 119 398,47 €.

Les principaux postes sont les achats et fournitures d'énergie estimés à 554 071€, les contrats de location et charges locatives estimées à 135 375€, les entretiens, réparations et maintenance sur les matériels, bâtiments publics et voirie estimés à 246 130€.

Sont également payées sur ce chapitre, les frais d'assurances de la commune (69 725€), les honoraires (80 460€) et frais d'études (36 600€), les frais de téléphonie, d'affranchissement... (55 812€), les impôts et taxes payés par la commune (29 240€), les frais de transport (13 800€) et les frais pour les publications municipales (36 600€) ainsi que les différents événements communaux (83 162€).

Tous ces éléments sont consultables aux pages 38 et 39 du document de BP 2023.

Chapitre 012 Charges de personnel **2 552 985,00 €**

Dans ce chapitre sont comptabilisées les frais de personnels estimés à +2,4 % par rapport au montant réalisé en 2022. Les mesures obligatoires de juillet 2022 (hausse du point d'indice et augmentation du SMIC) que l'on comptabilise pour une année entière sur 2023 et l'assurance du personnel qui était comptabilisée en chapitre 011 en 2022, qui a été intégré au chapitre 012 pour 40 000€. Le détail des frais de personnels est consultable aux pages 39 et 40 de la maquette du BP 2023.

Chapitre 014 : Atténuations de produits **soit 105 600,00 €**

A ce chapitre est uniquement répertorié le Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) estimé à 105 600,00 €. Le FPIC est le principal dispositif national de péréquation horizontale entre collectivités territoriales en France, permettant chaque année la redistribution de 1 milliard d'euros de ressources entre les ensembles intercommunaux. Les communes les plus aisées contribuent au financement des communes les moins favorisées.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion **soit 280 885,00 €**

Dans ce chapitre sont répertoriés les indemnités des élus avec les cotisations estimées à 125 300€, les autres contributions (SIBSO notamment) estimées à 14 650€ et les subventions aux associations et au

CCAS estimées à 99 200€. Enfin les droits d'utilisation informatique et les brevets et licences sont imputées sur ce chapitre. Ils sont estimés à 34 610€.

Chapitre 66 : Charges financières **46 075,29 €**

Le chapitre des charges financières regroupe les intérêts d'emprunts, en légère augmentation du fait du nouvel emprunt contracté fin 2022.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles **2 500,00 €**

Les sommes inscrites à ce chapitre concernent l'annulation des titres sur les années antérieures.

Toutes ces sommes additionnées forment les dépenses réelles de fonctionnement estimées pour 2023 à :

Total de dépenses réelles	4 662 338,76 €
----------------------------------	-----------------------

A ces dépenses réelles de fonctionnement sont intégrées des dépenses d'ordre. Deux chapitres composent les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement :

Le virement à la section d'investissement, l'excédent dégagé de la section de fonctionnement est transféré en section d'investissement, établi à 1 700 000€ au BP 2023.

Et des dotations aux amortissements estimées à 299 407,17€ et des provisions pour risques de contentieux estimées à 125 000€ (urbanisme).

Chapitre 023 virement à la section d'investissement **1 700 000,00 €**

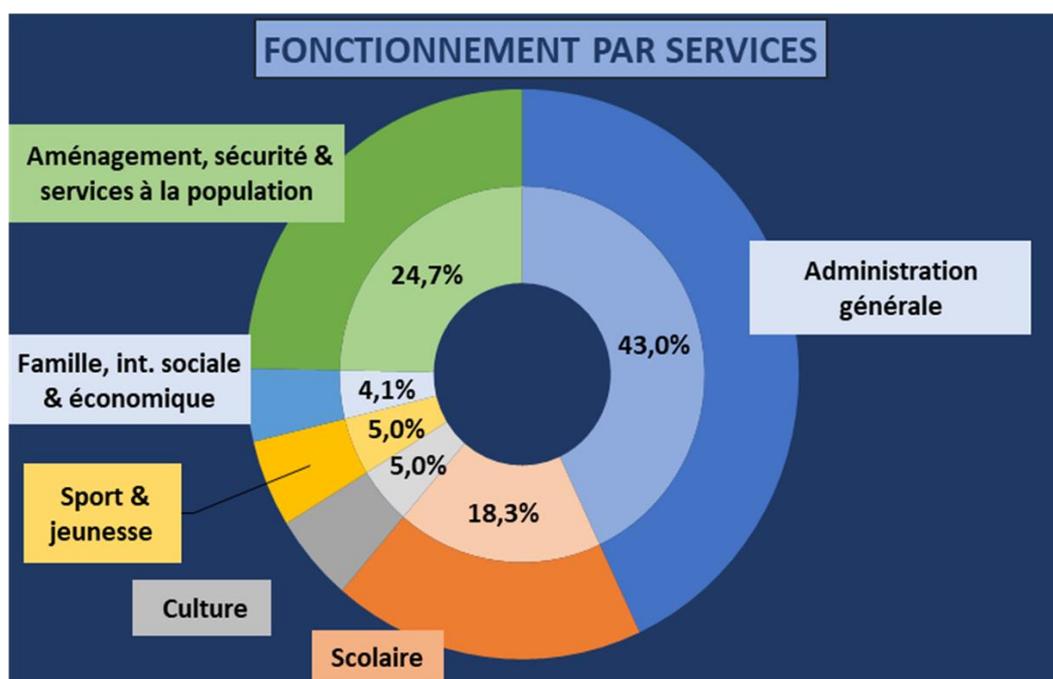
Chapitre 042 opérations d'ordre de transfert les dotations **424 407,17 €**

Total de dépenses d'ordres	4 662 338,76 €
-----------------------------------	-----------------------

Soit un total de dépenses de la section de fonctionnement estimées à :

Total des dépenses de fonctionnement	6 786 745,93 €
---	-----------------------

Ci-après un graphique des dépenses de fonctionnement par service :



2°) LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement regroupe toutes les dépenses d'investissement de la commune (dépenses amortissables, travaux, voirie, achats de matériels, véhicules...) et les recettes d'investissement composées des subventions accordées pour nos projets par les partenaires (Etat, Région, Département), de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement, des recettes d'amortissement, et éventuellement des emprunts.

Les recettes d'investissement sont consultables aux p 22-23 du BP 2023

Elle se décomposent en deux catégories :

- Recettes réelles 1 033 275,00 €
- Recettes d'ordre 2 124 407,17 €

Les recettes réelles se décomposent en deux sous catégories :

Recettes d'équipement 926 000,00 €

Les recettes d'équipement, au chapitre 16 est noté l'emprunt d'équilibre, dans l'attente de la notifications des subventions demandées pour les projets (926 000,00 €).

Recettes financières 107 275,00 €

Et les recettes financières qui intègre au chapitre 10 des dotations le FCTVA calculé sur les dépenses d'investissement 2022 estimé à 74 275,00 €, et la taxe locale d'équipement (TLE) estimée à 33 000 €.

Soit un total de recettes réelles d'investissement	1 033 275,00 €
---	-----------------------

A ces recettes réelles d'investissement sont intégrées des recettes d'ordre. Elles sont composées des dotations aux amortissements estimées à 299 407,17 € et des provisions pour risques de contentieux estimées à 125 000 € (urbanisme). Le virement de la section de fonctionnement complète les recettes d'ordre pour 1 700 000 €.

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement pour	1 700 000,00 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre	490 407,17 €

Soit un total de recettes d'ordre de :

Soit un total de recette d'ordre de	2 124 407,17 €
--	-----------------------

Soit un total de recettes de la section d'investissement estimées à 5 160 807,00 €. A ces recettes estimées de l'année est additionnée le résultat excédentaire reporté de 2022, qui s'établit à 1 625 938,93 €.

Ce résultat excédentaire est composé des excédents cumulés d'année en année.

A ces éléments, doit impérativement être inscrit au compte 1068, la couverture des déficits de la section d'investissement reporté. Il est pour 2022 de 385 598,92€, reporté sur le BP 2023.

Affectation 1068	385 598,92 €
-------------------------	---------------------

Tous ces éléments composent les recettes d'investissement :

Total des recettes globales d'investissement	3 543 272,09 €
---	-----------------------

Sont également rajoutées les restes à réalisées (RAR), qui représentent des dépenses d'investissement engagées en 2022 et non payées sur l'année 2022. Les RAR sont reportés sur 2023 pour 768 073,12€.

Restes à réaliser **768 073,12 €**

Soit un total des recettes d'investissement estimées à :

Total des recettes d'investissement cumulées	4 311 354,21 €
---	-----------------------

Ces recettes d'investissement permettent de prévoir des dépenses d'investissement pour 2023 :

Les dépenses d'investissement le détail des dépenses d'investissement est consultable sur la maquette budgétaire 2023 en p25.

Comme les autres sections, les dépenses d'investissement se décomposent en deux catégories :

- Dépenses réelles 3 933 355,94 €
- Dépenses d'ordre 25 098,00 €

Les dépenses réelles regroupent toutes les dépenses d'investissement prévues pour 2023 par la commune.

Au chapitre 20 Immobilisations incorporelles **90 050,00 €**

A ce chapitre sont répertoriés les frais liés aux documents d'Urbanisme estimés à 35 000 €, les frais d'études estimés à 48 000 €, les frais insertion et de publication des marchés publics de travaux notamment, estimés à 3 000,00 € et les concessions et droits des logiciels (passage en full Web) estimé à 4 050,00 €.

Au chapitre 21 immobilisation corporelles **509 091,03 €**

Qui se décomposent comme suit :

Acquisition de terrains nus **20 000,00 €**

Autres agencements (Passerelles ouvrages des Closeaux)
50 000,00 €

Autres bâtiment publics (travaux au CTM, couverture quai + stockage hydrocarbures) **11 000,00 €**

Installations générales des constructions – pour les bâtiments publics **56 950,00 €**

Conformités bâtiments divers 20 000,00 €

Conservatoire peinture et sol 31 000,00 €

Remplacement clôture et portillon élémentaire Centre 5 950,00 €

Installations générales des constructions - pour les bâtiments privés **47 880,00 €**

Réfection partielle toiture logement 6 080,00 €

Réhabilitation logement communaux 20 000,00 €

Réfection toiture du lavoir 15 000,00 €

Garage logement rue des écoles 6 800,00 €

Les autres constructions **5 000,00 €**

Chalets cours d'écoles 5 000,00 €

Réseaux de voirie

253 941,03 €

Création d'une place PMR Bouillon Lagrange 4 800,00 €

Réfection de la ruelle Pajadon	32 000,00 €
Réfection du chemin de Baville/ rue bouillon Lagrange	16 500,00 €
Liaison piétonne : complément Baville	30 000,00 €
Création de la sente Coteau Nord	20 000,00 €
Rénovation ruelle de l'Orge	120 721,03 €
Divers travaux voiries et imprévus	29 920,00 €

Installation de voirie (Panneaux de signalisation) **6 000,00 €**

Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile **10 000,00 €**

Remplacement poteau incendie suites sinistres 10 000,00 €

Matériel roulant – Voirie (Remorque pour le service des espaces verts) **8 500,00 €**

Autres installations, matériel et outillage techniques **6 000,00 €**

Outillage thermique (Débrousailleuse/Souffleur), portatifs

Autres matériels informatiques (programme pluriannuel) **7 000,00 €**

Matériels de bureau et mobiliers scolaire (lits) **1 500,00 €**

Autres matériels de bureau et mobiliers (fauteuils espace accueil) **800,00 €**

Matériel de téléphonie **1 000,00 €**

Autres immobilisations corporelles **23 520,00 €**

Vidéosurveillance (47 caméras) 5 000,00 €

Mobilier urbain 6 000,00 €

Illuminations de Noël 5 500,00 €

Bâches + lestage 4 000,00 €

Frigo américain HS salle Orgery 1 000,00 €

Atelier web (micros enceintes, etc.) 1 500,00 €

Accessoires de percussion 520,00 €

Au chapitre 23 Immobilisations en cours **200 000,00 €**

Réhabilitation de l'espace Cicéri

Opérations d'équipements AP/CP **1 980 000,00 €**

AP/CP Aumônerie travaux 394 000,00 €

AP/CP Aumônerie- Etudes 16 000,00 €

AP/CP Construction de la cantine PDB- travaux 880 000,00 €

AP/CP Construction cantine PDB- Etudes 220 000,00 €

AP/CP Rénovation des Eclairages Publics 470 000,00 €

Soit un total des dépenses d'équipement estimé à :

TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 779 141,03 €
--	-----------------------

Au chapitre 16 Emprunts et dettes **263 443,14 €**

A ce chapitre est inscrit le montant du capital des emprunts en cours remboursés pour 2023.

Ainsi le total des dépenses réelles d'investissement s'élève à :

TOTAL DES DEPENSES REELLES	3 042 584,17 €
-----------------------------------	-----------------------

A ces dépenses réelles doivent être rajoutées des dépenses d'ordre pour Correspondant aux amortissements sur biens subventionnés. **25 098,00 €**

TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	25 098,00 €
-----------------------------------	--------------------

A ces éléments doit être rajouté le résultat 2022 **262 900,27 €**
 Les Restes à Réaliser 2022 pour **890 771,77 €**

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 221 354,21 €
--	-----------------------

En résumé

Un budget de fonctionnement en recettes de **5 160 807,00 €**, en dépenses de **6 786 745,93 €** des reports 2022 pour **1 625 938,93 €**.

Soit un budget global de la section de fonctionnement de 6 786 745,93 €.

Un budget d'Investissement en recettes pour **3 543 281,09 €**, des RAR pour **768 073,12 €** soit un total de **4 311 354,21 €**.

En dépenses **3 067 682,17 €** (dont 263k€ de remboursement de la dette), des RAR pour **890 771,77 €** un solde déficitaire reporté pour **262 900,27 €** soit un total de **4 221 354,21 €**.

Le budget d'investissement est en suréquilibre de **90 000 €** correspondant aux provisions.

